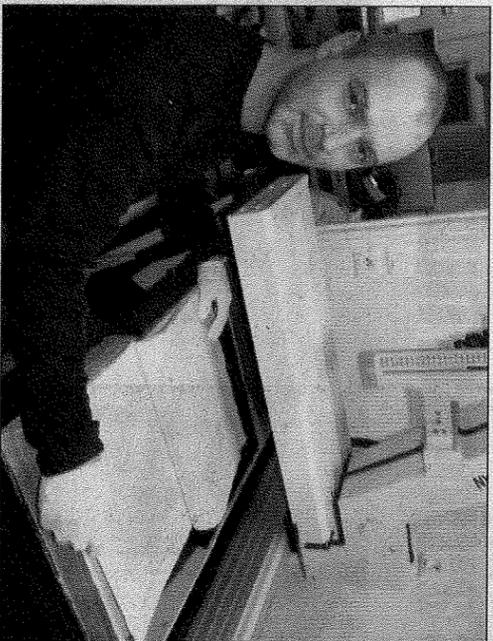
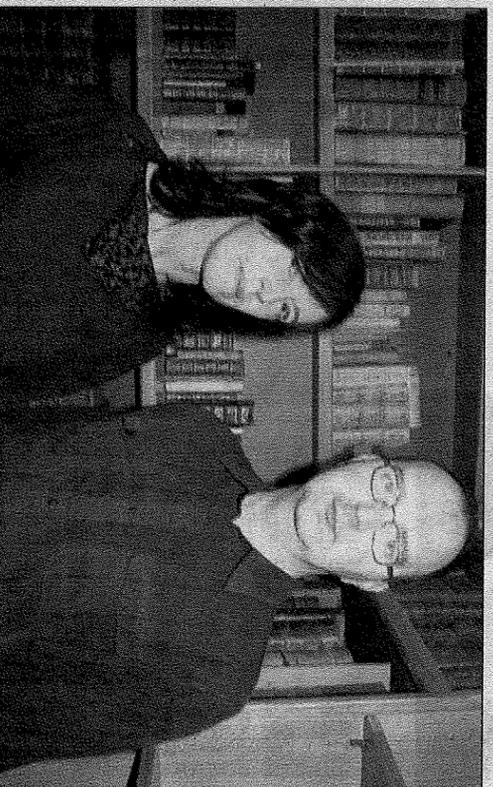


Le géant du Net va verser 100.000 \$ à l'université de Tours dans quelques jours afin de favoriser le développement d'outils pour la numérisation de documents anciens.

Quand Google offre 100.000 \$...



© Photos DR



Marie-Luce Demonet et Jean-Yves Ramel disposeront bientôt de 50.000 \$ chacun pour mener à bien leurs projets respectifs.

A l'heure actuelle, transcrire automatiquement un livre ancien avec 100 % de réussite est impossible.

Centre

Tours

De notre correspondante
Alexandra Chanjou

Pas facile de numériser un livre ancien avec exactitude ! Ces lettres, ces annotations manuscrites, cette police de caractère spécifique, cette orthographe méconnue... Les logiciels actuels, conçus pour les ouvrages contemporains, s'y perdent. Et seuls 50 à 60 % du texte sont restitués. Alors, les responsables de Google, en plein chantier de numérisation de

masse de documents, ont décidé de remédier à ce problème, sans doute trop spécifique pour leurs équipes, en offrant des bourses à certains spécialistes européens en matière de numérisation et de langue ancienne, repérés avec l'aide de la Fondation européenne pour la science et sélectionnés en fonction de l'intérêt de leurs projets, afin qu'ils aient davantage de moyens pour créer des outils adéquats *open source*.

« Avancer plus vite »

Douze en tout. Quatre en France. Et deux à Tours, où il y a deux projets. Le laboratoire d'informatique de

l'université de Tours sera chargé de développer un logiciel capable de reconnaître les caractères anciens afin de remplacer leur saisie manuelle par une transcription automatique. Le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR) travaillera quant à lui sur une interface activant de nouvelles règles de réécriture qui permettront aux moteurs de recherche de fournir des résultats plus pertinents aux requêtes concernant des mots en français ancien. « Il s'agit d'utiliser des règles d'équivalence linguistique pour que la recherche s'effectue aussi sur l'orthographe

ancienne. L'outil va détecter qu'il faut essayer avec un « y » si on ne trouve pas avec un « i » par exemple.

Subvention originale
Nous recevrons 50.000 \$ pour chaque projet dans quelques jours, ce qui nous permettra de rémunérer, pour chacun, une personne pendant un an pour nous épauler et avancer plus vite », explique Marie-Luce Demonet, directrice du CESR. « C'est un mode original de subvention de la recherche », conclut Jean-Yves Ramel, professeur chargé du projet du laboratoire d'informatique de l'université de Tours. ■

Gaston, sanglier 'hors la loi'

Mid-Pyrénées

Saint-Félin-d'Avall

Un couple de retraités à Saint-Félin-d'Avall (Pyrénées-Orientales) va savoir aujourd'hui s'il peut conserver un sanglier, animal sauvage au regard de la législation...

De notre correspondant
Pascal Parrot

Roger Marty est furieux. Il s'est retrouvé devant le tribunal correctionnel de Perpignan le 4 janvier à la suite d'une visite nationale de la chasse et de la faune sauvage) pour avoir « ouvert et exploité sans autorisation, ni certificat de capacité, un établissement d'élevage, vente, location et transit d'animal non domestique ». En fait,

ce retraité de la police de 76 ans détient sur son terrain d'un hectare, situé à l'écart du village de Saint-Félin-d'Avall, dans les Pyrénées-Orientales, un sanglier, et seulement un sanglier mâle qu'il a fait castrer. Aujourd'hui, Gaston, solide cochon de 110 kg, pas du tout sauvage mais parfaitement inoffensif, comme en témoigne le maire adjoint Roger Garrido, est une raison de vivre pour Roger Marty et son épouse Rosemary, qui ont connu bien des difficultés dans leur vie. Le couple possède également six daims, un lama et des animaux de basse-cour. « Il n'y a donc pas d'élevage, ni de vente d'animaux sauvages », s'insurge Roger.

Pétition

Dans ce village de 2.800 habitants, la visite à Gaston fait partie des promenades favorites des enfants, qui lui donnent du pain que l'animal vient renfler presque dans leurs



© Pascal Parrot

Gaston, sanglier de 110 kg, est une raison de vivre pour Roger Marty et son épouse Rosemary. Il fait aussi partie des promenades favorites des enfants.

maines. Une pétition a été lancée pendant les fêtes et a déjà recueilli près de 200 signatures d'habitants du village et des alentours. A l'audience, le procureur de la République, qui a reconnu que l'on doit « laisser vivre Gaston en paix », avait

pourtant réclamé une amende de... 6.000 € ! « Si Roger n'est pas relaxé, je fais une grève de la faim », assure Rosemary, qui espère bien que le délibéré fixé à aujourd'hui va, sinon lui donner pleinement raison, du moins se montrer raisonnable. ■

Ile-de-France

Paris

Appel pour l'Hôtel de la Marine

L'écrivain Régis Debray et six historiens dont Pierre Nora, Jacques Le Goff et Jean-Noël Jeanneney ont lancé un appel au président de la République afin qu'il ne « brade » pas l'Hôtel de la Marine, « lieu chargé d'histoire », situé place de la Concorde à Paris. Alain Decaux, Mona Ozouf et Michel Winock sont les autres signataires de cet appel collectif publié dans *Le Monde* daté d'aujourd'hui sous le titre « Sauvons l'Hôtel de la Marine ». « La France ne perd pas sa mémoire, elle la vend », estiment ces personnalités.

Bourgogne

Chorey-les-Beaune

Mortellement blessé par balle sur l'A31

Un occupant d'une voiture qui circulait sur l'autoroute A31 dans le sens Beaune-Nancy en Côte-d'Or a été mortellement blessé par balle dimanche après-midi, au moment où se déroulait une partie de chasse, a-t-on appris hier auprès du parquet. Le drame s'est produit sur la commune de Chorey-les-Beaunes (Côte-d'Or) alors que cinq personnes à bord d'une voiture revenaient d'un concert dans le sud en direction du nord.

Aquitaine

Pau

Décision "exceptionnelle" pour un lycéen égyptien

Un lycéen palois de nationalité égyptienne âgé de 18 ans, qui était sur le point d'être reconduit dans son pays, a fait l'objet hier d'une décision « exceptionnelle » de la part du préfet des Pyrénées-Atlantiques, qui lui permet d'achever l'année scolaire en cours. La situation du jeune homme, Sami Abdallah Naghmish, dont la demande de titre de séjour en France avait été refusée par la préfecture des Hautes-Pyrénées, avait suscité des manifestations de soutien émanant notamment des responsables du lycée de Gelos, où il suit les cours de première année de CAP.